



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4040212

N/REF : 22/03/2024 9H07 C:002640 I:31703
V/REF : D98653
V/Email reçu le Vendredi 22/03/2024 à 9H07

ALLIADE HABITAT

**Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF.IMM. 7127
IMMEUBLE : VAL D'ARDIERES
65/81/99, IMPASSE DU BASSIN
69430 BEAUJEU

Dardilly, le 29 Avril 2024

Référence Marché: Lot n°45-Agence Val de Saône
LOCALISATION : ALLEE N 65 IMP DU BASSIN - LOGEMENT EX ATTOUMANI AU RDC
MOTIF : INTERVENIR POUR LA VERIFICATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE D UN
LOGEMENT DE TYPE T5
Donneur d'ordre : Mr T DOREY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Entretien, diagnostic logements

LE 09/04 A 09H45 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT EX ATTOUMANI AU RDC
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET DES APPAREILLAGES
CONTROLE DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES DU LOGEMENT
CONTROLE DES INTERRUPTEURS DIFFERENTIELS
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE

SUITE AU CONTROLE,

FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UNE SORTIE DE CABLE 32A EN SAILLIE DANS LA
CUISINE

PAS DE POSSIBILITE DE CONTROLER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION
SUITE A UNE ABSENCE DE COURANT EDF DANS LE LOGEMENT

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 29/04/24 à 10H09 Mr T DOREY

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL1180-Vérif/Install Electrique Logement	1	46,29	46,29
1,00	EL0830-Rempl.Sortie Cable 32A	1	20,83	20,83
1,00	EL1190-Vérif/Liaisons Equipotentiellles	1	37,01	37,01

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4040212

TOTAL H.T.	104,13
T.V.A. a 10,00%	10,41
TOTAL T.T.C.En EURO	114,54

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

2203-0907

Pôle Centre EST
173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON 7EME ARRONDISSEMENT

Emetteur : Thibault DOREY

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

Prestation Parties Privatives

Travaux : VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE, à réaliser entre le 15/03/2024 et le 30/03/2024

Votre contact : DUMAS Ingrid (0686387208)

RESIDENCE VAL D'ARDIERES (ALH 7127 ARDI ARD1)
65 IMPASSE DU BASSIN (EX 1)
69430 BEAUJEU
Logement n°103345 , porte n°3345, Rez-de-chaussée, Type 5

Logt Vacant Anc Occupant : **MME ATTOUMANI M. SAID**
(CA : 572370/70)

	H.T. (C)	Quantité	Montant HT(C)	Taux TVA
EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT Forfait déplacement pour travaux d'électricité. Le forfait comprend la prise en charge et le déplacement nécessaires à l'exécution du chantier. ALH / 7127 RESIDENCE VAL D'ARDIERES - 65 IMPASSE DU BASSIN (EX 1) 69430 BEAUJEU	34,91	1,00	34,91	10,00 %
EL1180 - VERIF INSTAL ELECT LGT Vérification du bon fonctionnement de l'installation électrique du lgt ALH / 7127 RESIDENCE VAL D'ARDIERES - 65 IMPASSE DU BASSIN (EX 1) 69430 BEAUJEU	45,05	1,00	45,05	10,00 %

Virement CE
30 jours réception fact. (*)
(*) Sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT (10,00) 79,96 €
Total TVA 10,00 % 8,00 €

Total HT 79,96 €
Total TTC 87,96 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Alliade Habitat 
Groupe ActionLogement
173 avenue Jean Jaurès
69364 LYON Cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les principes généraux de prévention conformément à l'article L230-2 du code du travail.

Il s'engage également à :

- ✓ Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
 - ✓ Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
 - ✓ Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
 - ✓ Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
 - ✓ Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
 - ✓ Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
 - ✓ Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
 - ✓ Respecter les interdictions de fumer
 - ✓ Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
 - ✓ Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR
- Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés.
En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer : Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.